

Enregistrement et renouvellement annuel de noms de domaines

Toute personne morale ou physique désirant créer un site internet sur le Web doit, en premier lieu, se choisir un nom de site (nom de domaine). Elle doit ensuite vérifier la disponibilité de ce nom et des extensions (ex : .com, .org, .fr, etc.) auprès du registre des noms de domaines avant de pouvoir en faire l'enregistrement. Après en avoir fait l'enregistrement initial, pour conserver son droit d'utiliser ce nom de domaine, elle doit payer des frais annuels chaque année pour chaque nom de domaine suivi d'une extension.

Un registraire assure l'administration et la mise à jour du registre des noms de domaines. Les prix et la qualité des services offerts concernant l'enregistrement et le renouvellement annuel du nom de domaine d'un particulier ou d'une entreprise peuvent varier d'un registraire à un autre. Le choix d'un registraire devient donc important.

Certains particuliers ou entreprises se limitent à un nom de domaine et à une seule extension. Ex : situation fictive et nom fictif de l'entreprise : Pierres précieuses pierres polies Pierre et Fils. Cette entreprise a choisi, puisque ce nom était libre au registre des noms de domaines, *pierresprécieusespierrespoliespierreetfils* et, puisque l'entreprise en est une commerciale, elle a choisi l'extension .com. Sur la planète, le même nom d'entreprise ou de particulier peut se répéter à plusieurs endroits. Le fait que Pierre se soit limité à un seul nom de domaine et à une seule extension pour le nom de son domaine ouvre la porte à d'autres, ce qui pourrait éventuellement nuire à sa réputation, à son image, à son entreprise. D'autres pourraient très bien se servir du même nom de domaine avec une extension différente : *pierresprécieusespierrespoliespierreetfils.biz*, ou *pierresprécieusespierrespoliespierreetfils.ca* (s'il était au Canada). Ils pourraient également se servir de la même extension et en modifier le nom en y ajoutant des tirets : *pierres-précieuses-pierres-polies-pierre-et-fils.com*

Nous recommandons, lors du choix d'un nom de domaine disponible, de choisir le plus grand nombre de noms de domaines et d'extensions possibles afin d'éviter la confusion des internautes et de mauvaises surprises. Lorsque Pierre a choisi son nom d'entreprise, il aurait dû, immédiatement, faire enregistrer, à son nom, *pierresprécieusespierrespoliespierreetfils* et *pierres-précieuses-pierres-polies-pierre-et-fils* avec toutes les extensions disponibles. De plus, il aurait dû s'assurer, auprès de son registraire, d'être avisé dès qu'une nouvelle extension deviendrait disponible et qu'il aurait la possibilité de faire enregistrer ses deux noms de domaines avec ces nouvelles extensions.

Références : sites Web de registraires de noms de domaines :

<https://net-solution.ca/achat-nom-de-domaine/>
<http://www.enregistrement-de-nom-de-domaine.html>;
<http://www.afnic.fr/>
<https://acei.ca/obtenez-votre-domaine-ca-maintenant>
[https://acei.ca/registres-actuels/liste-des-registres?
_ga=2.160189565.1140847886.1529503607-2125047236.1529503607](https://acei.ca/registres-actuels/liste-des-registres?_ga=2.160189565.1140847886.1529503607-2125047236.1529503607)
<http://www.sibernet.com/fr/>;